

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 52 (1911), p. 382-384

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1911\\_\\_52\\_\\_382\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__382_0)

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## IX

### BIBLIOGRAPHIE

---

**J. PFITZNER. — *Die Entwicklung der Kommunalen Schulden in Deutschland.***

Ce n'est pas seulement chez nous qu'on se plaint de l'augmentation continue des dépenses publiques. Nous en avons la preuve dans cet ouvrage très documenté — thèse de doctorat de l'Université de Berlin que M. Pfitzner a consacrée au « développement des dettes communales en Allemagne ». L'auteur a divisé son travail en trois parties : 1° le développement des dettes dans les grandes villes ; 2° les dettes *in globo* des communes allemandes ; 3° les dettes communales de quelques États particuliers de l'Empire.

Dans la première partie, M. Pfitzner examine la dette des 52 villes principales de l'Allemagne, abstraction faite des villes libres qui sont des États particuliers. L'étude commence à l'année 1887 et est poursuivie jusqu'en 1907. Dans cet espace de vingt ans, la dette globale de ces villes a plus que quadruplé et l'accroissement est surtout intense dans la dernière décade. En effet, leur dette qui était de 764 millions de marks en 1887 s'élevait à 1.403 millions en 1897 et à 3.324 millions en 1907, c'est-à-dire que, sur l'augmentation totale de 2.560 millions depuis 1887, il en revenait 1.921 à la période 1897-1907, soit 75 %. En 1887, une seule ville, Berlin, avait une dette de plus de 100 millions de marks et, en 1897, ce chiffre n'était atteint encore que par deux villes, Berlin et Munich ; en 1907, le total de 100 millions de marks de dettes est dépassé par huit villes : Berlin, Charlottenbourg, Cologne, Dresde, Dusseldorf, Francfort-s/-le-Mein, Leipzig, Munich. En revanche, quelques villes de plus de 100.000 âmes ont moins de 25 millions de marks de dettes, ce sont : Bochum, Brunswick, Dantzig. C'est qu'en effet la proportion des dettes par tête d'habitant est fort variable. Ce taux est de 627 marks à Francfort (taux maximum), de 484 à Charlottenbourg, de 463 à Wiesbaden, de 434 à Munich ; il n'est que de 204 à Berlin, de 184 à Breslau, de 180 à Essen, de 166 à Halle. Dans l'ensemble, ce sont les villes du Sud qui ont le plus augmenté leur dette : tandis que, de 1887 à 1907, la proportion de leurs dettes par habitant passe de 147 à 395 marks, les villes du Nord (Berlin non compris) ne voient s'élever la leur que de 100 à 258 marks par habitant. Mais il faut tenir compte aussi du moindre accroissement de leur population globale.

Dans la seconde partie de son étude, M. Pfitzner examine les dettes de l'ensemble des villes allemandes comparées à celles de l'Empire et à celles des États confédérés. Le

total pour l'année 1909 était de plus de 28 milliards de marks, dont près de 5 milliards pour l'Empire, 14 milliards et demi pour les États particuliers et 8 milliards et demi pour le total des communes. Mais, sur ce chiffre de 6 milliards, 200 millions revenaient aux villes de plus de 10.000 âmes. Pour l'ensemble de ces dettes, cela fait une proportion de 463 marks par habitant. Ce taux est de 619 pour la Grande-Bretagne et de 719 pour la France. Nous n'insisterons pas sur ce que de semblables calculs ont souvent de factice... L'auteur du reste n'en triomphe pas ; M. Pfitzner donne simplement à son pays une marge de dix ans à peine pour arriver au même niveau que l'Angleterre et la France, c'est-à-dire à un point tel que l'augmentation de la dette, selon lui, devient difficile, sinon impossible.

L'étude des dettes communales de quelques-uns des États de l'Empire forme la troisième partie de l'ouvrage. En 1907, l'ensemble des villes du royaume de Prusse avait une dette de 3 milliards 630 millions de marks. Dans la seule période 1902-1907, les communes suburbaines de Berlin (29 *Vororte*) avaient plus que doublé leur dette (350 millions de marks au lieu de 150). La progression de la dette est donc en raison directe de celle de la population. C'est pourquoi les villes de l'Ouest (Westphalie et Prusse rhénane) ont plus de dettes que celles des provinces de Prusse ou que la Posnanie. Dans la Bavière, la dette par tête d'habitant pour les villes de plus de 10.000 âmes s'élève de 97 à 300 marks pour la période 1881-1907. Les villes badoises ont presque quintuplé leur dette de 1882 à 1908 (151 marks par tête au lieu de 31). Dans la Hesse-Darmstadt, cette proportion est de 177 marks au lieu de 45. En Alsace-Lorraine, la dette des villes monte de 8 à 86 marks par tête, de 1882 à 1908. Et, devant cet accroissement de dettes communales des provinces annexées, M. Pfitzner écrit très franchement que, jusqu'à la fin du dernier siècle, les communes (d'Alsace-Lorraine) gardaient le goût français de l'épargne. C'est là un aveu aussi précieux à rencontrer qu'à relever.

Paul MEURIOT.

---

## X

### AVIS DE MISE EN VENTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

#### A L'OCCASION DE SON CINQUANTAIRE

---

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantième et de la réunion de la 12<sup>e</sup> session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

#### **LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS**

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

*Il est mis en vente, au prix de 5 francs, à la LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT,  
5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

\*  
\* \*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantième de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie au prix de 3 francs l'exemplaire.

---

XI.

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1910-1912

**Note explicative**

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

*Étude statistique sur les Effets de commerce*

(Nombre — Répartition par valeur nominale — Durée — Circulation  
Taux d'escompte — Frais d'encaissement, etc.)

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société faisant partie du Conseil au moment de la fermeture du concours sont exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 30 juin 1912, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX<sup>e</sup>).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1<sup>o</sup> Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;

2<sup>o</sup> Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement, sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

---

*Le Gérant* : R. STEINHEIL

---